

Deux-Sèvres



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

26 mai 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2010 :

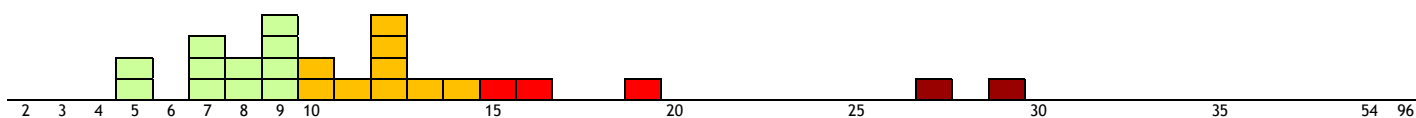
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est identique.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

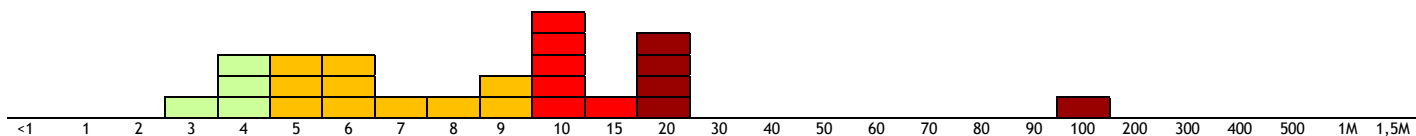
Caractéristiques du département

Population (habitants)	365 059
Densité (hab./km ²)	61
Communes (nombre)	305
Superficie (km ²)	5 962
Communautés (nombre)	25
Communes hors epci	10

Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

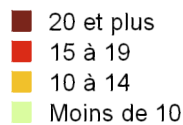
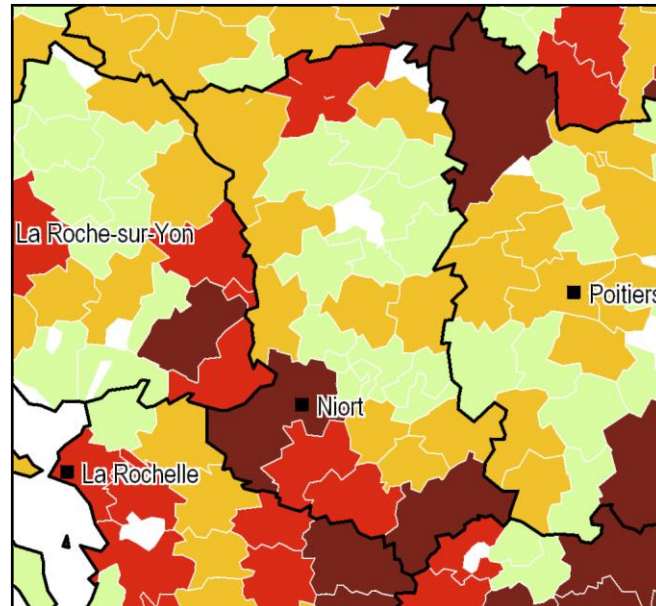


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
5	2
7	3
8	2
9	4
10	2
11	1
12	4
13	1
14	1
15	1
16	1
19	1
27	1
29	1
TOTAL	25

Population/Communauté	
Population	Communautés
3 à 4 000	1
4 à 5 000	3
5 à 6 000	3
6 à 7 000	3
7 à 8 000	1
8 à 9 000	1
9 à 10 000	2
10 à 15 000	5
15 à 20 000	1
20 à 30 000	4
100 à 200 000	1
TOTAL	25

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La plupart des communautés sont de petite taille :

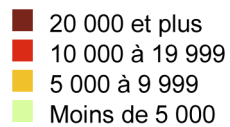
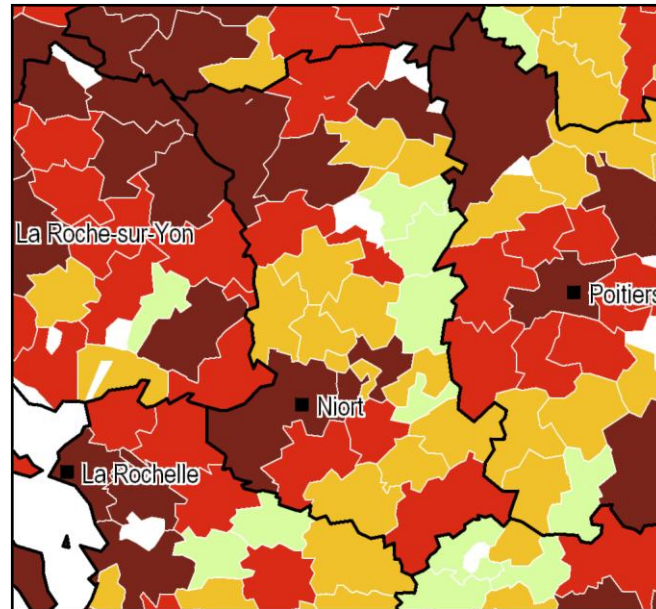
- 20 communautés sur 25 (soit 80,00 %) comptent moins de 15 communes.
- 11 communautés (soit 44,00 %) comptent moins de 10 communes.
- 5 communautés (soit 20,00 %) comptent au moins 15 communes, dont 2 au moins 20 communes. A une exception, elles sont toutes situées à l'extrémité Sud du département.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation comparable en Haute-Vienne et dans les confins du Maine-et-Loire et de la Vendée.
- Les communautés riveraines sont plus vastes au contact entre Maine-et-Loire et Haute-Vienne ainsi que dans le Sud-Est de la Vendée (selon un axe Nord-Sud qui se prolonge, au-delà de Niort, en Charente-Maritime puis en Charente).
- Les communautés de Charente-Maritime, en vis-à-vis de la CA de Niort, sont plus petites.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

La répartition est relativement équilibrée entre communes de taille petite à moyenne :

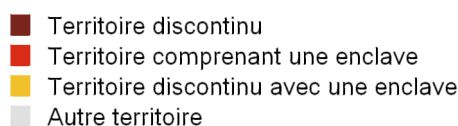
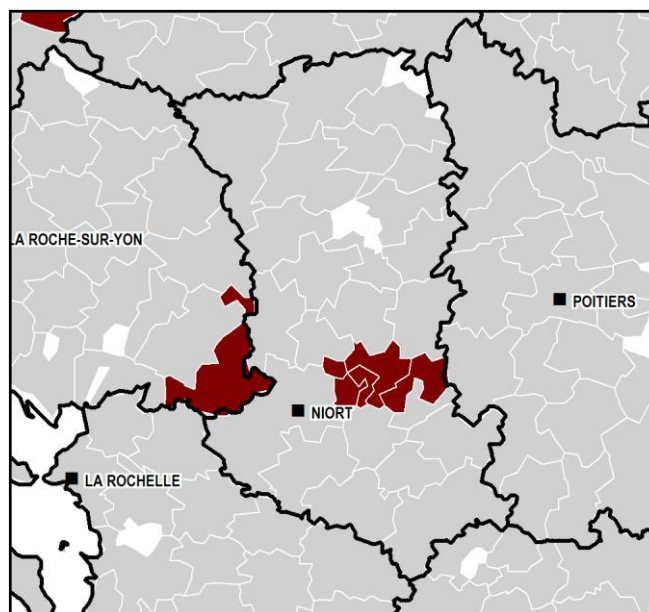
- 10 communautés sur 25 (soit 40,00 %) comptent entre 5 et moins de 10 000 habitants.
- 6 communautés (soit 24,00 %) comptent entre 10 et moins de 20 000 habitants.
- 4 communautés (soit 16,00 %) comptent entre 20 et moins de 30 000 habitants.
- 4 communautés (soit 16,00 %) comptent moins de 5 000 habitants.
- 1 communauté compte plus de 100 000 habitants : la CA de Niort qui représente 29,00 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans les territoires riverains.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



Données

Territoires discontinus	2	CC Arc en Sèvre, CC du Val de Sèvre
Territoire comprenant une enclave	0	
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	13	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	11	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	10	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	10	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigue a intégré la CC du Cœur du Poitou.
- Saint-Germier a intégré la CC du Pays Ménégothais.

Entre 2009 et 2010

Fusion de communautés :

- CC Gâtine Autize, 13 communes, par fusion entre la CC de l'Orée de Gâtine et la CC du Val d'Autize.

Elargissement de périmètres existants par intégration de commune isolée :

- Biencourt a intégré la CC de Parthenay.

Entre 2009 et 2011

- Aucune.

Répartition des communes « isolées »

- Au Centre (canton de Parthenay : Amailloux, Lageon, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Viennay) et à l'extrémité Nord du département (cantons de Thouars : Brion-près-Thouet, Pas-de-Jeu, Saint-Cyr-la-Lande, Saint-Martin-de-Mâcon, Saint-Martin-de-Sanzay, Tourtenay).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

AMAILLOUX
BRION-PRÈS-THOUE
LAGEON
PAS-DE-JEU
SAINT-CYR-LA-LANDE

SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME
SAINT-MARTIN-DE-MÂCON
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY
TOURTENAY
VIENNAY

Extrait des SDOI

À partir des données transmises par la préfecture en 2006
Le schéma d'orientation de l'intercommunalité dans les Deux-Sèvres
7 juillet 2006

État des lieux

- Le département compte 1 communauté d'agglomération et 25 communautés de communes.
- 294 communes sur les 307 y adhèrent. Elles représentent plus de 97 % de la population.
- Les périmètres s'articulent souvent avec les limites cantonales : 13 communautés recouvrent parfaitement les limites d'un canton.
- Des périmètres variables, parfois discontinus et hétérogènes.
- Des périmètres parfois dépourvus de pôle fort structurant.
- Des compétences inégalement définies et exercées.

Les propositions : le schéma lui-même

• Les communautés

- Les communes isolées : un important travail de persuasion à conduire.
- L'évolution des périmètres :
 - Fusion des CC du Val d'Autize et de l'Orée de Gâtine.
 - Fusion des CC du canton de Melle et de Celles sur Belle.
 - Démarche progressive de rapprochement entre la CC du Val de Sèvre, d'Arc en Sèvre et de la Haute-Sèvre.

• La définition de l'intérêt communautaire

- Restaurer des marges financières de certaines communautés qui sont confrontées à des difficultés pour financer les équipements structurants.
- Mieux maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.
- Limiter les reversements aux communes membres.
- Mieux évaluer les charges.
- Se doter de moyens financiers supplémentaires.

• La réduction du nombre de syndicats et la poursuite de la modernisation de l'intercommunalité de services.